

Monsieur Henri-Pierre Guilbert
Président-directeur Général
La Presse du Sud-Est

Veurey, le 15 juillet 2005

Objet : salaire mixte pour la Mise en page jour

Monsieur,

Le 30 juin 2005, en réunion de DP de PSE la délégation Filpac-CGT a demandée :
« L'attribution du salaire mixte au service Mise en Page jour dans le respect de nos accords, car les horaires de ce service 12 h 45 -19 h 35 lui donnent droit d'en bénéficier ».

Votre réponse a été :

Pour nous, les accords sont respectés. Les équipes de jour sont payées « jour ».

Nous sommes étonnés de votre réponse pour ce service. La Mise en page jour chevauche entre l'horaire jour et celui de nuit. Ceci doit lui permettre de bénéficier du salaire mixte, comme le font d'autres services et salariés, qui sont dans le même cas de figure.

Nous vous demandons donc de bien vouloir appliquer ces accords au 1^{er} juillet 2005.

Nous tenons à vous confirmer les propos tenus par notre organisation syndicale à Monsieur Irlinger lors de dernières DP :

La Filpac-CGT ne vous demandera pas de solder rétroactivement le manque à gagner depuis de nombreuses années par ces salariés, à condition que vous acceptiez d'appliquer sans délais l'accord. En revanche, si vous nous obligez à passer devant les juridictions compétentes, nous demanderons la rétroactivité, les intérêts et toutes les indemnités auxquelles ces salariés peuvent prétendre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie :
MM. Fanneau
Irlinger
Brun
AFFICHAGE